

# HADALU

## *des compétences associées*

> un médecin et des infirmières assurent la coordination de la prise en charge du patient.

> kinésithérapeutes, assistantes sociales, psychologues, diététiciennes, pharmaciens et préparateurs en pharmacie complètent cette prise en charge.

**Une équipe pluridisciplinaire** qui se réunit et réévalue régulièrement l'état de santé du patient en concertation avec son médecin traitant.

## *des avantages pour tous*

- > une **proximité** avec l'entourage favorisée,
- > des soins quotidiens dans le **confort** de son domicile,
- > une **permanence des soins**,
- > une prise en charge **personnalisée** et adaptée à l'environnement familial,
- > une coordination efficace de tous les intervenants **autour du patient**.



## HADALU

Hospitalisation à Domicile du Lunévillois

Centre Hospitalier de Lunéville  
6 Rue Girardet  
54 300 LUNEVILLE

Tél : 03 83 76 12 12  
Fax : 03 83 74 38 97

Meurthe et Moselle Est

## Pour nous contacter

Permanence téléphonique

**24h/24 et 7j/7**

**03 83 76 14 13**

Fax : 03 83 76 13 55  
Courriel : [hadalu@ch-luneville.fr](mailto:hadalu@ch-luneville.fr)

# HADALU

Soigner à Domicile

*L'hôpital  
à la maison*



## Qu'est-ce que l'HADALU ?

L'**Hospitalisation À Domicile** propose une prise en charge globale du patient à son domicile, pour une durée limitée, en assurant des **soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés**.

L'HADALU est le service d'Hospitalisation à Domicile du Centre Hospitalier de Lunéville.

L'équipe hospitalière de l'HADALU et les professionnels libéraux assurent la **permanence et la continuité des soins**. Une organisation permet au patient d'avoir un interlocuteur **24h sur 24 et 7j sur 7**.

Le patient bénéficie des mêmes équipements qu'à l'hôpital (lit médicalisé, perfusion, oxygène, traitement anti-douleur...). Ils lui sont prescrits et installés à domicile.



## Qui peut en bénéficier ?

Tout assuré social du territoire Lunévillois ou du Pays du Sel et du Vermois peut bénéficier de l'hospitalisation à domicile.

Cependant un certain nombre de motifs d'admissions sont définis :

**Cancérologie**  
**Soins palliatifs**  
**Médicaments intraveineux**  
**Pansements complexes**  
**Assistance à nutrition**  
**Traitement post chirurgical**  
**Éducation, Rééducation, Réadaptation**  
**Nursing lourds**  
**Antalgiques**  
**Périnatalité**  
**Transfusion**  
**Autres traitements...**

## Qui prescrit ?

L'hospitalisation à domicile est prescrite par un médecin généraliste ou spécialiste exerçant dans un établissement de santé public ou privé. Cette prescription est l'objet d'un consensus entre le médecin prescripteur, le médecin traitant du patient et le médecin coordonnateur de l'HADALU.

## Qui intervient ?

Le **médecin coordonnateur** prononce l'admission à l'HADALU, en concertation avec l'infirmière coordonnatrice. Il organise le fonctionnement médical de la structure, veille à la bonne organisation des soins et à la transmission des informations médicales.

Le **médecin traitant** est responsable du suivi du patient à domicile. Il a la responsabilité des traitements mis en œuvre.

L'**ensemble des professionnels de santé** associés à la prise en charge du patient, infirmiers, kinésithérapeutes, psychologues, diététiciens, assistantes sociales, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, se rendent également au domicile du patient.

La **pharmacie du centre hospitalier** fournit les traitements prescrits par le médecin traitant, un transport est assuré au domicile du patient.

*Être chez soi,  
c'est continuer à vivre  
après des soins et rester  
dans un environnement familial*

